

AVIS D'ENQUÊTE

>>>><<<<

Suppression des passages à niveau n° 167, 168 et 169 sur l'axe ferroviaire Paris-Toulouse

Communes d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon.

Par arrêté préfectoral du 7 novembre 2019, il a été décidé de procéder dans les communes de **d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon**, du **mercredi 4 décembre 2019 à 9h00 au vendredi 20 décembre 2019 à 17h00 inclus** à une **enquête parcellaire** en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir et de déterminer les propriétaires et titulaires de droits sur ces immeubles.

Monsieur Yannick BARBAN est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les maires seront à la disposition du public pendant **17 jours consécutifs**, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies :

Issoudun:

Lundi	FERME	13h30 – 18h00
Mardi	8h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Mercredi	8h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Jeudi	8h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Vendredi	8h30 – 12 h00	13h30 – 17h00
Samedi	8h30 – 12h00	FERME

St Georges-sur-Arnon:

Lundi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h30
Mardi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h30
Mercredi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h30
Jeudi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h30
Vendredi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h30
Samedi	FERME	FERME

afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit, au maire qui les joint au registre ou au commissaire-enquêteur, **au siège de l'enquête (mairie d'Issoudun)**.

A l'expiration de l'enquête, les registres seront clos et signés par les maires et transmis dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur, qui transmettra l'ensemble à Monsieur le Préfet accompagné de son avis sur l'emprise des ouvrages et du procès-verbal de l'opération. **Ces opérations devront être terminées dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête.**